

Loi «Sécurité globale» : un manifestant perd 5 doigts en ramassant une grenade

Venu protester samedi 5 décembre à Paris, il a ramassé une grenade pensant qu'elle était lacrymogène. Décrit comme un «gentil anar'» par son avocat, il ne reporte pas la faute sur la police.

Par **Stanislas Poyet**

Publié il y a 2 heures,

Mis à jour il y a 14 minutes



La manifestation du samedi 5 décembre à Paris a occasionné de nombreuses violences. *GONZALO FUENTES / REUTERS*

Richard B. est l'un des blessés de la manifestation parisienne du samedi 5 décembre contre la loi «Sécurité globale». En fin d'après-midi, alors qu'il faisait face aux forces de l'ordre, il a ramassé une grenade qui lui a explosé dans la main.

Selon une information du journaliste Clément Lanot, confirmée par *Le Figaro*, Richard B., 44 ans, a perdu plusieurs doigts. Après avoir été pris en charge par des «street-medics», il a été emmené à l'hôpital Saint-Antoine où il a été amputé de ses doigts restants.

«Mon client est parfaitement conscient que ce qui lui est arrivé est de sa faute, explique au Figaro Me Philippe de Veulle, son avocat. Il ne remet pas en cause la police, au contraire, il espère que son exemple participera à un apaisement de part et d'autre».

Me Philippe de Veulle décrit Richard B. comme un «*gentil anar'*», un homme peu politisé, mais sensible à une multitude de causes. Ce samedi, il manifestait contre un projet de loi qu'il considérait comme «*liberticide*». Selon l'avocat, son client se défend d'être lui-même «casseur» ou de faire partie du black-bloc. Il reconnaît toutefois que son client était vêtu de noir, la couleur d'élection des mouvements black-bloc, mais invoque «un hasard». Samedi ils étaient 500 «casseurs» à prendre part à la manifestation selon une source policière.

Employé comme coursier dans une filiale de l'IFOP, Richard B. ne pourra probablement plus continuer son travail. Toujours en observation à l'hôpital Saint-Antoine, la question d'une amputation plus importante est étudiée par l'équipe médicale.

À ce jour, aucune action en justice n'impliquant la police n'est prévue par Richard B. et son avocat. Ce dernier déclare au *Figaro* ne pas vouloir entrer dans le débat sur l'utilisation de grenade de désencerclement par les forces de l'ordre. «*Peut-être plus tard*», lâche-t-il toutefois.

À VOIR AUSSI - LBD, lacrymos, grenades, GLI-F4... quelles différences entre ces armes de maintien de l'ordre ?